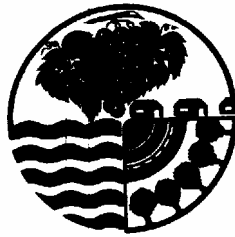


**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
CARBON-BLANC**



COMPTE-RENDU

**SEANCE DU 10 AVRIL 2008
à 18 heures 30**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 10 avril deux mille huit à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Monsieur Franck MAURRAS, Maire*
- *Madame Jeannine THORE, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Nicolas MADRELLE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Anne-Marie TRUANT, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Paul BOP, Conseiller Municipal,*
- *Madame Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Luc FLIPO, Conseiller Municipal,*
- *Madame Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Michel THOMAS, Conseiller Municipal,*
- *Madame Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Guy BARDIN, Conseiller Municipal,*
- *Mademoiselle Valérie SERF, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Christophe BACKE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Olivier SOMPS, Conseiller Municipal,*
- *Madame Mireille DELPRAT-VIROL, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Thierry VEYRET, Conseiller Municipal,*
- *Mademoiselle Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Didier LAMY, Conseiller Municipal,*
- *Monsieur Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Madame Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Madame Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Monsieur Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Madame Catherine DELORME, Conseiller Municipal.*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. SOMPS*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. MAURRAS*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Madame Mireille DELPRAT VIROL comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur FLIPO remarque que parfois les interventions des élus sont trop synthétisées. Monsieur le Maire prend acte et lui précise toutefois que le compte rendu ne peut reprendre in extenso les propos de chaque élu.

Quant à Monsieur GRASSET, il indique que lors de son intervention relative à la motion sur le livret A, il a fait référence à la Commission Européenne et non pas à la Cour Européenne.

Ces différentes observations ayant été notées, le compte-rendu est déclaré adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite adjoindre le point suivant :

- Annulation de titre.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur GOPOIS, Trésorier de la Commune puis cède la présidence à Madame TRUANT, doyenne, pour aborder l'examen du Compte Administratif 2007. (Cf à l'article L 2121-14 du CGCT). Il assiste au débat mais se retirera au moment du vote.

Madame TRUANT rappelle que le Compte Administratif est un document qui constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses qui ont eu lieu au cours de ce dernier, y compris celles qui ont été engagées mais pas encore payées. Il est voté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (art. L 1612-9 du CGCT).

Hors écritures résultant de la délibération d'affectation, le niveau de réalisation des dépenses et recettes de l'exercice écoulé s'établit ainsi :

| | | |
|--------------------------|----------|----------|
| EN FONCTIONNEMENT | 2006 | 2007 |
| DEPENSES | 97.98 % | 96.22 % |
| RECETTES | 105.16 % | 104.31 % |
| | | |
| EN INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | 56.08 % | 46.57 % |
| RECETTES | 59.22 % | 55.34 % |

Le Compte Administratif 2007 fait apparaître un résultat excédentaire en Section de Fonctionnement de 972 239 € et de 237 646 € en Section d'Investissement, soit au total 1 209 886.23 €. Le solde des restes à réaliser en Section d'Investissement s'établit à 1 008 959 € ce qui fait ressortir un excédent reporté en 2008 à la Section de Fonctionnement de 200 926.53 €.

En masse, les dépenses et recettes évoluent de la manière suivante :

| EN FONCTIONNEMENT | 2006 | 2007 | VARIATION EN % |
|----------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| DEPENSES (réelles de l'exercice) | 5 852 253 € | 5 972 831 € | + 2.1 |
| RECETTES (réelles de l'exercice) | 6 599 572 € | 6 944 832 € | + 5.2 |

Le taux d'accroissement des recettes réelles de l'exercice est donc supérieur de 3.1 points au taux d'accroissement des dépenses de l'exercice. En 2006, ce différentiel était de - 1.8 et de - 2.7 en 2005.

| | | |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| EN INVESTISSEMENT | 2006 | 2007 |
| DEPENSES (réelles de l'exercice) | 1 791 533 € | 1 948 813 € |
| dont dépenses d'équipement | 1 519 391 € | 1 360 201 € |

L'annuité de la dette comprenant le remboursement de la partie capital et de la partie intérêts des emprunts s'élève à 337 385 € contre 363 410 € en 2006 et 479 660 € en 2005. Cette annuité représente 4.9 % des recettes de Fonctionnement de l'exercice contre 5.5 % en 2006 et 7.5 % en 2005.

La structure de la dette reste stable, le remboursement de la partie capital représentant les $\frac{3}{4}$ de l'encours.

Les charges de personnel (chapitre 12) sont en croissance sensible, + 4.3 %. Celles-ci représentent désormais 59.9 % des dépenses réelles de fonctionnement, un niveau élevé qui contribue à conférer une certaine rigidité à la Section de Fonctionnement, comme on l'a déjà souligné l'an dernier.

Cette analyse doit cependant être nuancée au regard des participations de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse, soit 432 353 € en 2007 qui contribuent à l'atténuation de cette charge.

La capacité d'autofinancement nette c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de l'exercice utilisable pour financer l'investissement, après remboursement de la dette, est en 2007 de 725 032 € contre 475 000 € en 2006.

Les principales opérations d'équipement réalisées en 2007 sont :

- | | |
|---|-----------|
| • L'extension de l'école maternelle Prévert ----- | 335 954 € |
| • La Maison pour Tous----- | 180 147 € |
| • L'acquisition de l'ensemble immobilier Candau ----- | 374 182 € |

Les plus importantes opérations d'investissement s'effectuant dans un cadre pluriannuel, la clôture des comptes fait apparaître cette année un niveau important de restes à réaliser soit en dépenses 1 441 285 € contre 886 490 € l'année précédente.

Ceux-ci concernent principalement la Place de la Libération pour 415 481 €, l'Ecole Prévert pour 273 303 €, l'enfouissement des réseaux et les travaux d'éclairage public pour 393 689 €.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à 462 642 € comprenant le reliquat des subventions à percevoir du Conseil Général au titre du Contrat Opérationnel et de la CAF au titre de la Maison pour Tous et de la Maison de la Petite Enfance.

La Commune de CARBON-BLANC a retrouvé des marges de manœuvre en 2007 grâce à une augmentation sensiblement plus rapide des produits par rapport aux dépenses.

Ce différentiel est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs :

En dépenses : l'augmentation des charges de personnel est compensée par une diminution des charges à caractère général de gestion courante et financière ;

En recettes : le produit fiscal a progressé significativement en 2007 sous le double effet de l'augmentation des taux et de l'accroissement physique des bases ;

Les recettes provenant par ailleurs des droits de mutation et des transferts CAF sont restées à un niveau élevé.

S'il convient de se féliciter de ces évolutions, on doit toutefois bien en mesurer la fragilité compte tenu d'un environnement économique qui globalement est en train de se dégrader et de la réduction annoncée des transferts.

La lecture du Compte Administratif 2007 fait apparaître une situation tout à fait satisfaisante sur le plan financier de notre Commune comme en témoigne la nette progression de l'excédent brut de Fonctionnement.

La structure de notre budget a été consolidée.

Néanmoins, certaines charges paraissent difficilement compressibles (personnel, entretien des bâtiments...) alors que l'évolution des produits externes risque se révéler moins généreuse.

En ce début de mandature, cette situation nous engage à redoubler d'efforts afin d'optimiser le fonctionnement des Services et maîtriser l'ensemble des charges.

Dans une perspective à plus long terme, nous devons poursuivre la réflexion de fond portant sur les objectifs et les moyens afin, à la fois de préserver une situation financière saine et continuer à développer les services et équipements qui répondent à l'attente de la population.

Monsieur le Maire commente différents graphiques portant notamment sur les dépenses et les recettes de Fonctionnement, leurs évolutions, celles de la dette à la clôture de l'exercice, de la capacité d'autofinancement, des dépenses d'équipement. Il compare la position de la Commune de CARBON-BLANC par rapport aux autres Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les dépenses et recettes réelles de Fonctionnement, les dépenses de Personnel, les contributions directes, l'encours de la dette, le taux d'épargne brute et les dépenses d'équipement brut.

Il rappelle par ailleurs les principaux programmes d'investissement réalisés en 2007 outre ceux déjà cités comme la requalification et l'extension de l'école Prévert, l'acquisition du Parc Candau et la Maison Pour Tous Ludovic Trarieux, qui sont

| | |
|---|----------|
| ↻ Site internet de la ville..... | 10 200 € |
| ↻ Informatique/bureautique | 20 000 € |
| ↻ Travaux Centre Culturel Favols..... | 30 200 € |
| ↻ Tennis | 18 200 € |
| ↻ Boulodrome | 21 200 € |
| ↻ Eclairage et enfouissement des réseaux..... | 64 000 € |
| ↻ Plantations | 24 900 € |
| ↻ Abords du Collège..... | 27 200 € |

Monsieur le Maire ouvre ensuite le débat.

Monsieur THOMAS souhaite mettre l'accent sur la diminution de l'annuité de la dette qui représente en 2007 4.9 % des recettes et la capacité d'autofinancement qui atteint 725 K€ (contre 475 K€ en 2006). Il note que la Commune va redoubler d'efforts afin d'optimiser le fonctionnement des Services et surtout maîtriser l'ensemble des charges.

Pour Monsieur GRASSET, les différents graphiques projetés sont intéressants mais les indicateurs donnés ne dépendent pas uniquement de la population de la Commune, ni des orientations politiques mais plutôt d'un contexte économique plus global marqué notamment par l'incidence positive de la baisse du taux des emprunts. Il souligne l'importance des charges de Personnel (59.9 %) et la recette provenant des impôts locaux dans le budget Fonctionnement (66 %). Il note toutefois avec intérêt de que l'endettement de la Commune diminue.

Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre certes les chiffres avec prudence. Toutefois, il observe que sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les Communes qui respectent notamment leurs obligations en matière de logements sociaux sont des Communes de sensibilité de gauche. Par ailleurs, les choix du Conseil Municipal de CARBON-BLANC sont de privilégier les travaux en régie directe alors que d'autres Communes préfèrent externaliser leurs services. Concernant la part des impôts dans les recettes, cela prouve simplement que la Commune de CARBON-BLANC a plutôt une population qui travaille et qui paie des impôts. Cette situation la prive

par ailleurs de certains dispositifs d'aides relevant des politiques nationales dont d'autres Communes bénéficient.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Franck MAURRAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENTS |
| RESULTATS REPORTES | | 126 202.84 € | 289 165.04 € | | 289 165.04 € | 126 202.84 € |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE | 6 098 795.86 € | 6 944 832.57 € | 1 948 813.29 € | 2 475 625.01 € | 8 047 609.15 € | 9 420 457.58 € |
| TOTAUX | 6 098 795.86 € | 7 071 035.41 € | 2 237 978.33 € | 2 475 625.01 € | 8 336 774.19 € | 9 456 660.42 € |
| RESULTATS DE CLOTURE | | 972 239.55 € | | 237 646.68 € | | 1 209 886.23 € |
| RESTES A REALISER | | | 1 471 601.80 € | 462 642.10 € | 1 008 959.70 € | |
| RESULTATS DEFINITIFS | 6 098 795.86 € | 7 071 035.41 € | 3 709 580.13 € | 2 938 267.11 € | 9 345 733.89 € | 9 546 660.42 € |

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire remercie les membres présents de leurs votes et cède la parole à Monsieur GOPOIS, Trésorier de la Commune.

Avant de présenter une synthèse rapide des finances communales pour 2007, compte tenu du renouvellement partiel du Conseil Municipal, Monsieur GOPOIS rappelle le rôle qui lui est dévolu. Le législateur a toujours voulu, à tous les échelons de la Nation, séparer les fonctions de ceux qui décident de l'engagement et de l'exécution d'une dépense ou d'une recette des fonctions de ceux qui seront amenés à la payer ou à l'encaisser, selon la formule « à fonds publics, comptable public ». C'est le principe de la séparation de l'Ordonnateur et du Comptable. Cela veut dire que le Maire, exécutif local, décide, sous le contrôle de son Conseil Municipal, notamment par le biais des décisions budgétaires, des dépenses et recettes annuelles. Mais seul un Comptable Public, fonctionnaire d'Etat, donc neutre, peut régler les dépenses ou encaisser les recettes.

Ce dispositif entraîne deux conséquences :

- ✉ *Les fonds appartenant aux Collectivités ne sont pas déposés dans une banque mais obligatoirement au Trésor Public ;*
- ✉ *La constatation des dépenses et recettes est comptabilisée chez le Trésorier et en Mairie, sur des articles et chapitres selon leur nature et donne lieu, en fin d'exercice, à l'édition de deux comptes :*
 - *L'un dit **Compte Administratif** présenté par le Maire qui permet aux Elus de contrôler l'utilisation faite des crédits budgétaires et de constater les résultats au sein de chaque section (Fonctionnement et Investissement)*

- *L'autre dit **Compte de Gestion** présenté par le Trésorier qui retrace les mêmes écritures auxquelles s'ajoutent les flux de décaissement et d'encaissement dont la comptabilisation échappe aux Services de la Mairie et la situation patrimoniale de la Collectivité.*

Ultérieurement, ces deux comptes vont faire l'objet de deux contrôles

- ✉ *Un de légalité par les Services Préfectoraux qui vérifient*
 - *s'il y a déséquilibre que celui-ci ne soit pas trop important,*
 - *la sincérité des comptes ;*
- ✉ *Un autre, dans 4 ou 5 ans, de la part du Juge des Comptes, via la Chambre Régionale des Comptes composée de Magistrats indépendants qui vont contrôler les comptes du Comptable en vérifiant que les dépenses comportent les bonnes justifications et qu'elles ont été imputées aux bons comptes dans la limite des crédits budgétaires votés et que les recettes ont bien été encaissées et dans des délais raisonnables. A défaut, la Chambre Régionale des Comptes rendra le Comptable personnellement et pécuniairement responsable des anomalies relevées.*

La Chambre Régionale des Comptes peut également procéder, si elle le souhaite, à un contrôle de gestion qui porte sur 4 ou 5 années et à la suite duquel les Magistrats émettent un avis sur ce qu'ils estiment être la bonne ou mauvaise gestion du Maire, avec la publicité traditionnelle qui accompagne ce genre de rapport...

Voilà rapidement décrit le cadre dans lequel le Trésor Public intervient pour le compte des Collectivités Locales.

A cette mission s'ajoute une autre fonction, facultative, celle-là, qui consiste en une mission de Conseiller Financier des Collectivités.

En ce qui concerne les finances communales de 2007, Monsieur le Trésorier rappelle que CARBON-BLANC se situe dans la strate des Communes de 5 000 à 10 000 habitants, soit un panel de 22 communes de la Gironde, 47 de la Région et 11 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les dépenses de Fonctionnement de CARBON-BLANC se caractérisent par le poids des dépenses de Personnel qui confèrent au budget une certaine rigidité. Cette charge est cependant proche de la moyenne par habitant des Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Durant les trois dernières années, les charges avaient progressé plus vite que les produits. En 2007, la tendance s'est inversée.

Il convient de rappeler que les recettes de Fonctionnement doivent couvrir les charges de Fonctionnement ainsi que le remboursement annuel de la dette et dégager en surplus de l'autofinancement.

En 2007, l'effet conjoint d'une évolution plus rapide des recettes que des dépenses et d'une légère diminution de l'annuité a contribué à améliorer l'autofinancement.

Sur les recettes de 2007, il reste ainsi à la Commune 720 000 € à injecter en Investissement.

Il s'agit là d'une des principales sources de financement des investissements.

Les autres sources importantes de financement des investissements sont les subventions, la récupération de la TVA et l'emprunt. De 2005 à 2007, 30 % des équipements ont été financés par l'emprunt. C'est l'occasion d'évoquer les caractéristiques de la dette de la Commune de CARBON-BLANC.

Emprunter répond à deux nécessités : d'une part permettre de financer les investissements et d'autre part, répartir la charge des équipements sur une durée plus longue en la faisant supporter par les utilisateurs actuels et futurs.

Seulement, comme pour un ménage, il faut savoir jusqu'où aller ou ne pas aller.

Tous les indicateurs de mesure de la dette sont au vert à CARBON-BLANC. L'annuité va diminuer de 100 000 € d'ici 2014. Si on estime que le poids de la dette actuelle est supportable, cela autorise, d'ici 2014, une capacité d'emprunter 1 500 000 € (à 4.5 % sur 20 ans par exemple).

Si cette somme s'avère insuffisante pour financer les investissements programmés, cela veut dire qu'une annuité plus forte que celle qui va disparaître va être générée.

Ce surplus d'annuité devra être prélevé sur l'autofinancement ou bien financé par des recettes nouvelles.

Sachant que 84 % des recettes de Fonctionnement proviennent des taxes et de la Dotation Globale de Fonctionnement, on en arrive tout naturellement à l'examen de la fiscalité.

Les taux ont progressé de 2 % en 2005 et 2007 mais ils offrent peu de marge.

L'impôt étant une base multipliée par un taux, seule l'évolution de cette base paraît pouvoir apporter un plus à l'avenir.

C'est la matière imposable nouvelle qui générera des ressources nouvelles.

En conclusion, Monsieur le Trésorier indique que les finances de la Commune de CARBON-BLANC sont saines avec des marges de manœuvre à conserver notamment par le biais de l'autofinancement et de la dette. Mais le maintien de l'autofinancement à son niveau dépend de la maîtrise de l'évolution de deux éléments :

- ↳ des dépenses courantes dont il conviendrait qu'elles continuent à ne pas progresser plus vite que les recettes,*
- ↳ et des nouvelles annuités issues des emprunts à venir dans la mesure où celles-ci ne généreront pas de surcoût non financé par des recettes nouvelles.*

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Trésorier pour son analyse.

2. COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur MAURRAS demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est donc adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter**

| | | |
|--------------------------|------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | excédent : | 846 036.71 € |
| | déficit : | |

| | | |
|--|------------|--------------|
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | excédent : | 126 202.84 € |
| | déficit : | |

| | | |
|--------------------------|-------------------|---------------------|
| Résultat de clôture (A1) | excédent : | 972 239.55 € |
| (A2) | déficit : | |

- **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement**

| | | |
|---|------------|--------------|
| Résultat de la Section d'investissement de l'exercice : | excédent : | 526 811.72 € |
| | déficit : | |

| | | |
|---|------------|--------------|
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA): | excédent : | |
| | déficit : | 289 165.04 € |

| | | |
|-----------------------------|-------------------|---------------------|
| Résultat comptable cumulé : | excédent : | 237 646.68 € |
| | déficit : | |

| | |
|--|----------------|
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées | 1 471 601.80 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | 462 642.10 € |
| Solde des restes à réaliser : | 1 008 959.70 € |
| (B) Besoin (-) réel de financement (D001) | 771 313.02 € |

- **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

| | |
|--|--------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) | 771 313.02 € |
|--|--------------|

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement
(recette non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1)

200 926.53 €

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| | 002 : Excédent reporté | | 001 : Solde d'exécution N-1 237 646.68 € 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 771 313.02 |
| | 200 926.53 € | | |

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des propositions de Monsieur le Maire.

4. TAUX DES TAXES LOCALES

La loi de finances pour 2008 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1.6 %.

Compte tenu également de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2008 ressort à 3 501 399 €, soit + 3.8 %.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle (abattement général de 16 % à la base) s'élève en 2008 à 166 100 € soit - 5 550 € par rapport à l'année précédente.

Il est proposé d'appliquer aux taux 2008 un coefficient de variation proportionnelle de + 1.010175 ce qui donne le tableau suivant :

| | BASES D'IMPOSITION 2007 (pour mémoire) | BASES D'IMPOSITION 2008 | TAUX 2008 | PRODUITS 2008 |
|--|---|----------------------------|-----------|--------------------|
| TAXE D'HABITATION | 8 010 655 | 8 201 000 | 17.70 | 1 451 577 € |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES | 6 541 629 | 6 701 000 | 30.98 | 2 075 970 € |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES | 17 254 | 17 400 | 54.49 | 9 481 € |
| | | | | 3 537 028 € |

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2008.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GRASSET qui constate que le Budget de Fonctionnement prévu en 2008 est très proche de celui de l'année précédente. Pour le Groupe qu'il représente, il n'y pas lieu d'exercer une pression fiscale supplémentaire sur les ménages carbonblanais. La revalorisation forfaitaire de l'Etat ainsi que la variation physique des bases couvriront les dépenses de Fonctionnement. C'est pour cette raison, que son groupe ne votera pas les augmentations proposées des taux.

Monsieur FLIPO quant à lui indique qu'il votera cette légère augmentation et s'exprimera plus longuement lors de la présentation du Budget.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal actuel, comme les précédents, s'attache à avoir une ambition comme à se projeter dans l'avenir. Il faut être responsable et tenir un langage de vérité dans la durée. Il rappelle le retour à l'inflation (3 à 4 %), les dotations de l'Etat en diminution, la baisse de la croissance et des participations (notamment de la CAF).

Cette situation conduit Monsieur le Maire à proposer de fixer les taux de la Commune pour l'année 2008 comme suit :

- 17,70 pour la TAXE D'HABITATION
- 30,98 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 54,49 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Ses propositions, mises aux voix, sont adoptées par :

- ✕ 25 VOIX POUR
- ✕ 3 VOIX CONTRE (Mmes GOUGAUD, DELORME, M. GRASSET).

5. BUDGET PREVISIONNEL 2008

a. Environnement du budget 2008

Monsieur le Maire rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 25 mars dernier le « contrat de croissance et de solidarité » entre l'Etat et les Collectivités a été supprimé au profit d'un « contrat de stabilité », ce qui se traduit par une réduction des concours financiers de l'Etat.

Ainsi, le Gouvernement fait supporter aux Collectivités Territoriales les difficultés budgétaires auxquelles il est confronté et les marges d'action de ces dernières s'amenuisent.

Selon ses orientations générales, la Loi de Finances pour 2008 vise à « consolider le redressement des finances publiques grâce à une maîtrise sans précédent de la dépense afin de contenir la dette publique et préserver l'équité intergénérationnelle, tout en améliorant l'efficacité de l'Etat et du Service Public ».

En réalité, nous observons dans les territoires une diminution des Services Publics de proximité ; hôpitaux, tribunaux, trésor public...

Le Gouvernement employeur réduit de façon drastique le nombre d'agents du Service Public, envisage de redéployer ses effectifs et favorise les passerelles d'une fonction publique à l'autre, autrement dit de l'Etat vers les Collectivités Locales.

Dans la mesure où elles sont privées de nouveaux moyens comment les Collectivités Locales pourront-elles pallier les carences de l'Etat ?

Les Services Publics mis au régime sec paient le prix fort du paquet fiscal qui a marqué le début des nouveaux mandats présidentiel et législatif et la révision générale des politiques publiques tourne résolument le dos à la solidarité nationale.

Cependant, compte tenu de la place des Collectivités Locales dans l'activité économique, l'Etat ne peut faire autrement que de les associer aux mesures qu'il met en oeuvre. C'est ainsi que le Conseil National des Exécutifs récemment créé qui réunit les responsables du Gouvernement et des

Collectivités Territoriales (représentées par les grandes associations d'élus) a ouvert plusieurs chantiers.

La réforme de la fiscalité locale afin d'accroître l'autonomie financière des Collectivités et la participation à l'élaboration des normes qui alourdissent sensiblement les dépenses peuvent, souhaitons-le, ouvrir de nouvelles perspectives.

Une procédure d'élaboration concertée

Comme chaque année le travail de préparation budgétaire s'est effectué au sein des Commissions en relation étroite avec les Services.

Les propositions ont donné lieu à arbitrage en Commission Ressources lors d'une réunion au cours de laquelle ont été priorisées les actions.

L'accent a été mis à chaque étape de l'élaboration de ce budget sur la nécessité de développer des pratiques doublement économes.

Economes d'une part en raison de leur conformité à l'Agenda 21 communal et aux objectifs de développement durable que nous nous sommes fixés

Economes dans une deuxième approche dans la mesure où nous devons consolider les méthodes de gestion mises en place ces dernières années. La tenue de tableaux de bord doit ainsi être systématisée (notamment en ce qui concerne le suivi des consommations...) et chaque résultat soumis à évaluation.

Le Plan Prévisionnel d'Investissement est un des outils permettant de rechercher une meilleure adéquation entre politique financière et politique budgétaire. Il appartiendra aux Commissions nouvellement constituées de réactualiser dans les mois qui viennent ce document.

Le Budget Prévisionnel 2008 dans ses grandes masses

Le Budget Prévisionnel comprenant le résultat reporté de l'exercice écoulé s'équilibre en Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement à 6 958 009.53 € contre 7 088 816.95 € l'année précédente.

Le Budget 2007 prenait en compte une opération d'ordre relative au projet de vente du logement de la Poste pour un montant de 275 226 € ce qui explique pour l'essentiel cette diminution.

Les dépenses réelles évoluent de 6 210 982 € en 2007 à 6 507 255 € cette année, ce qui représente une croissance de 4.8 %, identique à celle de l'année précédente.

La Section d'Investissement s'équilibre pour sa part en dépenses et recettes à 5 303 051 € contre 4 593 881 € en 2007.

Le niveau d'investissement prévisionnel déjà particulièrement fort l'année précédente continue encore à progresser.

Les mouvements par chapitres en Fonctionnement

Au chapitre 11, la progression des charges à caractère général s'établit à 6.4 %. L'évolution des dépenses regroupées à l'article 611 -contrats- et 615 -entretien- traduit un recours accru à des interventions externes (Association Intermédiaire, gardiennage...), les besoins résultant de l'augmentation du patrimoine communal et l'amélioration du niveau des prestations.

L'encadrement des repas le midi par du personnel relevant de l'Education Nationale a une incidence de 10 000 € en année pleine (article 6228).

De même l'accroissement chaque année du nombre d'actions d'animation (exemple, cette année, l'accompagnement parental) conduit à un réajustement de l'article 6288.

L'article 617 comprend pour sa part le solde des études engagées pour l'Agenda 21, le Château Brignon et la réinformatisation. Figurent également cette année dans ce chapitre, à l'article 637, les dépenses liées à la redevance des ordures ménagères pour un montant de 25 000 €.

Au chapitre 12, la progression des charges de Personnel qui représentent 57 % des dépenses réelles de Fonctionnement, est, cette année, contenue à 2.5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est de 3.7 % au regard des dépenses réelles en 2007. Cette évolution résulte de la prise en compte de l'augmentation de 0.8 % du point d'indice, des évolutions de carrières, de la réintégration d'un agent en disponibilité, de la rémunération des personnes recrutées pour les élections. Elle permet d'envisager également un accroissement de 10 % de la prime de vacances et de fin d'année.

Inversement, l'affectation de deux agents titulaires et de deux agents auxiliaires au CCAS, à compter du 1^{er} juillet, dans le cadre du transfert de la compétence aide aux familles à une incidence en diminution sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 évoluent de 6.9 %. Cette progression est due principalement à la subvention accordée au CCAS dans le cadre du transfert précité et de la progression des subventions aux Associations + 12 000 € que nous examinerons dans le détail en suivant.

En raison du volume d'emprunt réalisé l'année dernière, la charge financière (chapitre 66) s'accroît de 31 950 €.

A noter au chapitre 68, l'inscription d'une provision pour risques exceptionnels de 25 000 € sur les conseils de notre Trésorier afin de tenir compte de l'auto-assurance de la Commune pour son Personnel.

Au titre des recettes, le chapitre 70 « produits des services » est en réduction de 39 800 € en raison du transfert au CCAS des recettes du Service d'aide à domicile perçues auprès des familles.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » progresse de 4 %. Comme on l'a vu, l'accroissement des bases fiscales et l'augmentation conjuguée des taux conduisent à une augmentation significative du produit des trois taxes.

Il convient de noter par ailleurs que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, votée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, reste stable en 2008.

La dotation de solidarité communautaire votée par ce même établissement public augmente de 8.5 %.

A l'article 7381 « taxe additionnelle aux droits de mutation », la même ouverture de crédit a été prévue. En effet, il convient de rester prudent en ce qui concerne cette recette en raison du retournement de tendance du marché de l'immobilier.

La même prudence est de rigueur pour le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDTP), article 74832, cette recette pouvant subir le contre coup de difficultés rencontrées par le tissu industriel local et particulièrement l'entreprise Ford.

Chapitre 74 ; les dotations et participations sont en baisse de 2.2 %. La Dotation Globale de Fonctionnement progresse modestement de 1 %, soit bien en deçà de l'inflation prévisionnelle. Les participations de la CAF régressent de 61 000 € et les allocations versées par l'Etat en compensation des décisions d'allégement fiscal de 5 500 €.

c. Un investissement toujours dynamique

En tenant compte des restes à réaliser et des ouvertures de crédits aux chapitres 21 et 23, les dépenses d'équipement s'établissent en 2008 à 5 303 051 €.

D'importantes opérations sont programmées cette année dont la mise en oeuvre se poursuivra vraisemblablement durant l'exercice suivant, notamment en ce qui concerne la Maison de la Petite Enfance.

Comme chaque année, un document détaillé relatif aux programmes est remis à chaque Elu.

Ce document vient compléter les informations réglementaires que nous avons l'obligation de fournir.

Il permet de communiquer avec le maximum de précision les projets d'investissement prévus au cours de l'exercice et constitue également un outil de pilotage utile pour les Services.

Cinq opérations majeures sont envisagées en 2008 :

- * L'achat de l'ensemble immobilier le Brignon et les premiers travaux de conformité : 1 521 000 €
- * l'achèvement du chantier de l'Ecole maternelle Prévert et l'aménagement des espaces verts contigus : 403 303 €
- * La construction de la Maison de la Petite Enfance : 1 089 953 €
- * La poursuite de la rénovation et de l'enfouissement des réseaux : 500 690 €
- * L'aménagement de la Place de la Libération : 415 481 €

Ces opérations totalisent à elles seules 3 930 427 € d'ouverture de crédits.

Au titre des programmes secondaires, on peut également citer :

- * L'informatique bureautique : 91 258 €
- * Le traitement des abords du Foyer Municipal : 99 334 €
- * Divers aménagements à la Plaine des Sports : 97 700 €
- * La réalisation d'un relais information services : 150 000 €

Rappelons que cette dernière opération qui a déjà donné lieu à délibération est prise en charge pour moitié par la Commune de BASSENS.

Un crédit de 238 000 € est ouvert au budget au titre du remboursement de la partie Capital des emprunts.

L'accroissement de notre patrimoine immobilier particulièrement important au cours de cet exercice sera financé en grande partie au moyen de ce même emprunt dont la réalisation s'effectuera au fur et à mesure de l'exécution des programmes.

Les investissements engagés en 2007, soit 1 471 601 €, sont, pour leur part, financés par les dotations et réserves provenant de l'exercice précédent et par le solde de subventions à percevoir pour ces programmes.

Le solde de ces subventions à percevoir pour la Maison de la Petite Enfance provenant de la CAF est de 198 200 € et pour la Place de la Libération provenant de la Communauté Urbaine de Bordeaux de 139 498 €.

L'autofinancement prévisionnel (amortissement et virement) représente 450 754 € soit 8.5 % des recettes d'investissement.

Enfin, Monsieur le Maire espère percevoir très prochainement 145 000 € au titre de la cession de l'appartement de la Poste, aujourd'hui en cours de réalisation.

Ce Budget 2008 est ambitieux. Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé par l'équipe précédente, l'investissement d'aujourd'hui étant celui décidé il y a plusieurs années.

Comme le rappelait récemment Martin MALVY, Président de l'Association des Petites Villes de France, à laquelle nous adhérons, le premier défi à relever dans les années à venir sera celui des moyens.

«Comment répondre aux nouveaux besoins de nos concitoyens dans un contexte de désengagement de plus en plus net d'un Etat devenu impécunieux, alors qu'il sera de plus en plus difficile d'augmenter une fiscalité locale devenue de plus en plus insupportable et inégalitaire ? ».

On pourrait ajouter à cela qu'il sera encore plus difficile d'agir sur le levier des tarifs des Services Publics compte tenu de la dégradation de la situation économique.

C'est pourquoi, dans les mois qui viennent, le Conseil Municipal sera amené à rendre des arbitrages difficiles.

Il faudra à chaque fois tenter de répondre à la question : quels services et investissements prioritaires souhaitons-nous mettre en oeuvre, à quel prix fiscal ou à quel tarif acceptable pour l'utilisateur contribuable ?

Dans le même temps, les besoins des administrés vont grandissant en raison notamment d'une précarisation accrue et de la baisse généralisée du pouvoir d'achat.

Dans ce contexte préoccupant, le Conseil Municipal devra, plus que jamais en liaison étroite avec les Services, rechercher les marges de manœuvre encore disponibles même si celles-ci paraissent de plus en plus ténues.

La volonté collective de poursuivre l'optimisation du fonctionnement de notre Administration devra être de plus en plus forte d'autant que les attentes manifestées à l'égard de nos actions sont chaque jour plus importantes.

Monsieur le Maire commente quelques données du Budget 2008 présentées sous forme de diaporama, puis cède la parole aux intervenants.

Madame GOUGAUD indique que son groupe s'abstiendra de voter le Budget proposé malgré la maîtrise des dépenses de Personnel. Elle indique qu'il convient de rester attentif à l'augmentation des charges financières et notamment aux emprunts.

Monsieur le Maire précise que les emprunts sont réservés à des acquisitions immobilières lourdes qui vont accroître le patrimoine public.

Monsieur FLIPO quant à lui s'étonne que Madame GOUGAUD puisse apprécier la faible augmentation du Personnel communal. Au nom du groupe du Parti Communiste et apparentés, il indique que ce budget recueillera leur accord car il tient compte des éléments du programme sur

lequel l'équipe municipale résolument ancrée à gauche a été élue, à savoir la maîtrise des impôts locaux et une bonne gestion des fonds publics privilégiant les politiques de solidarités.

Il rappelle que le Conseil Municipal est appelé à servir avant tout celles et ceux qui dans la Commune sont les plus en difficulté. Il souligne que le diagnostic social réalisé en 2005 incite les élus à renforcer les services publics en direction de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des personnes âgées, des handicapés. Il convient également de soutenir les initiatives citoyennes et les associations dont le rôle en matière d'aide sociale, éducative, sur les plans de la formation, de la prévention, de la santé, de la lutte contre l'isolement est essentiel. Pour maintenir une telle politique sociale et surtout compte tenu du désengagement de l'Etat, l'augmentation de la fiscalité est rendue nécessaire (la question de la variation uniforme des taux devra être cependant posée en 2009). La recette attendue reste toutefois loin de ce que coûterait à la Commune la fermeture de l'entreprise Ford, ce qui engage le Conseil Municipal à répondre à l'appel du Comité de soutien et de sauvegarde de l'emploi.

Monsieur FLIPO constate que ce budget a donné lieu à des arbitrages difficiles qui n'ont pas permis de retenir toutes les propositions (exemple skate-park). Pour terminer, il se dit perplexe à l'égard du projet du Château Brignon. Cependant, le Groupe PC et apparentés souhaite apporter sa contribution afin que celui-ci soit à la fois éducatif, social, culturel et pourquoi pas créateur d'emploi.

Monsieur MADRELLE constate la qualité du travail de présentation du budget. Il se dit très heureux d'appartenir à cette Municipalité qui propose des programmes d'investissement ambitieux. Il insiste sur la forte baisse du pouvoir d'achat et sur la situation des administrés contribuables à l'égard de laquelle il convient de rester très attentif.

Madame THORE rappelle que l'opération immobilière du Château Brignon est très importante pour la Commune. Elle veillera à ce que ce projet soit l'émanation d'une large réflexion et réponde aux besoins du plus grand nombre sans omettre les aspects social, culturel et intergénérationnel.

Après ces diverses interventions, Monsieur le Maire procède au vote du Budget 2008.

- 3 Abstentions (Mmes GOUGAUD, DELORME, M. GRASSET)
- 25 VOIX POUR.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que la Commission Ressources a étudié les demandes de diverses associations et propose d'attribuer les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES | PROPOSITIONS 2008 |
|---|---------------------|
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362) | 54 650,00 € |
| SOUS TOTAL 1 | 54 650,00 € |
| ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574) | |
| A.S.C.J.B. | 88 000,00 € |
| ASS. DES DONNEURS DE SANG | 160,00 € |
| ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL | 200,00 € |
| C.A.C.B.O. | 88 000,00 € |
| CLUB DES AINES | 300,00 € |
| COMITE DE JUMELAGE | 1 500,00 € |
| COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS | 800,00 € |
| COMITE DES FETES ET LOISIRS | 20 000,00 € |
| COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL | 50 000,00 € |
| CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES | 250,00 € |
| DES BRIQUES POUR L'AVENIR | 350,00 € |
| FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC | 250,00 € |
| FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE BASSENS | 0,00 € |
| FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC | 3 000,00 € |
| LIEN PARENTAL | 200,00 € |
| LIGUE DES DROITS DE L'HOMME | 150,00 € |
| RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE | 800,00 € |
| UNSS DE CARBON BLANC | 500,00 € |
| SOUS TOTAL 2 | 254 460,00 € |

| AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574) | |
|---|---------------------|
| AIDES | 150,00 € |
| ASS PARALYSES DE FRANCE | 100,00 € |
| ASS. CINEMAS DE PROXIMITES | 734,00 € |
| ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE | 100,00 € |
| ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES | 100,00 € |
| ASS. SPORTIVES UNSS/ COLLEGE DE BASSENS | 0,00 € |
| CROIX ROUGE | 150,00 € |
| ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST | 100,00 € |
| FONDATION REGIONALE DE CARDIOLOGIE AQUITAINE | 100,00 € |
| FRANCE LIBERTE | 150,00 € |
| GROUPEMENT P/ L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES | 100,00 € |
| HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT | 250,00 € |
| INSTITUT BERGONIE | 150,00 € |
| INSTITUT PASTEUR | 100,00 € |
| LICRA | 100,00 € |
| MEDECINS SANS FRONTIERES | 100,00 € |
| MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX | 100,00 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 100,00 € |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS | 100,00 € |
| VIE LIBRE | 200,00 € |
| SOUS TOTAL 3 | 2 984,00 € |
| TOTAL 2 + 3 | 257 444,00 € |
| SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (ARTICLE 6574) | |
| STEEL BAND BASSENS | 1 500,00 € |
| TOTAL 4 | 1 500,00 € |
| TOTAL 2+3+4 compte 6574 | 258 944,00 € |
| TOTAL GENERAL | 313 594,00 € |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions émises par la Commission Ressources.

7. MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE - PARTICIPATION 2008

La Commune de Carbon-Blanc participe depuis plusieurs années aux charges de fonctionnement de la Mission Locale des Hauts de Garonne pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Cette participation s'élève à 1.20 € par habitant, soit 8 074 € pour l'année 2008.

Madame THORE propose de renouveler la participation de la Commune à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le partenariat avec la Mission Locale des Hauts de Garonne.

La dépense est inscrite au Budget de l'exercice en cours, article 6554.

8. INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

L'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des Services Extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics.

Considérant que Monsieur GOPOIS, Trésorier de Saint Loubès, est en mesure de fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, Madame THORE propose, pour la durée du mandat, de recourir aux services offerts par le comptable du Trésor et de fixer l'indemnité de conseil au taux plein en fonction du barème en vigueur.

Par ailleurs, la Commune est appelée à demander le concours de Monsieur GOPOIS pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ce travail est en dehors de ses obligations professionnelles.

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, Madame THORE propose d'allouer à Monsieur GOPOIS l'indemnité de confection des documents budgétaires de 45.73 €/an durant la durée du mandat.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions de Madame THORE.

9. PERSONNEL – CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Madame THORE rappelle que le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié réglemente l'organisation des services de médecine professionnelle et préventive.

Les collectivités territoriales doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine préventive.

Celles-ci peuvent créer leur propre service ou peuvent adhérer au service créé par le Centre Départemental de Gestion, ce qui est le cas pour Carbon-Blanc.

Ce service a pour but d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Il surveille également les conditions d'hygiène au travail et l'état de santé des agents.

Devant les difficultés rencontrées par le Centre de Gestion pour assurer correctement ces missions (effectifs des agents en augmentation, pénurie de médecins du travail), le Conseil d'Administration a décidé une réorganisation profonde du service de médecine professionnelle et préventive.

Les engagements du Centre de Gestion de la Gironde peuvent se résumer de la manière suivante :

- ◇ La prévention des risques professionnels de santé
- ◇ Le suivi individualisé des agents
- ◇ La connaissance des métiers de la Fonction Publique Territoriale et du statut
- ◇ Une équipe professionnelle composée de six médecins du travail et de secrétaires
- ◇ Un médecin référent pour chaque collectivité
- ◇ La transmission des fiches d'aptitude après examen
- ◇ La rédaction d'un rapport établi dans le cadre de la mission « tiers temps »
- ◇ Des tarifs compétitifs

Sur la base de ces engagements, une nouvelle convention est proposée aux communes adhérentes avec une participation financière de la collectivité de 52 € par agent au lieu de 36 € auparavant.

Madame THORE propose au Conseil Municipal de :

- ◇ solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive
- ◇ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon le projet annexé

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6475.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette convention.

10. PERSONNEL – REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2004-20 du 25 mai 2004, établissant le régime indemnitaire du personnel de la Ville de Carbon-Blanc, qui définit entre autres les indemnités susceptibles d'être versées aux Agents de la Filière Technique.

Un agent ayant été promu au grade de Contrôleur de Travaux, il convient aujourd'hui, d'une part, de compléter la liste des cadres d'emplois pouvant prétendre à :

- la prime de service et de rendement
- l'indemnité spécifique de service

et d'autre part de décider d'un taux applicable à ces indemnités.

Tenant compte de ces éléments, et conformément aux décrets n° 91-875 du 6/09/91, n° 72-18 du 5/01/72 et n° 2003-799 du 25/08/03, Monsieur le Maire propose que le taux de ces indemnités soit établi de la manière suivante pour le grade de contrôleur de travaux :

- Prime de service et de rendement4 % du traitement brut
- Indemnité Spécifique de Service.....affecté d'un coefficient de 7.5

La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 12, article 64118.

Par ailleurs, le décret n° 93-526 du 26 mars 1993 permet l'attribution d'une indemnité de technicité liée aux sujétions et tâches particulières incombant à l'exercice des fonctions dévolues aux Bibliothécaires Territoriaux.

Le montant de l'indemnité est versé sur la base d'un taux annuel modulable selon les critères fixés par délibération.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'attribuer à Madame Marie Paule HUET, Bibliothécaire, cette indemnité au taux maximum soit 1 443.84 €/an, ce qui correspond à une indemnité mensuelle de 120.32 € à compter du 1^{er} avril 2008.

La dépense correspondante est prévue à l'article 64111 du budget de l'exercice en cours.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11. ECOLE PREVERT - AVENANT N° 2 AUX MARCHES DE TRAVAUX

Madame DARMANTE rappelle que la Commune de Carbon-Blanc a entrepris des travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet de MARCO.

Les travaux ont été décomposés en 11 lots pour un montant global initial de 530 586,06 € TTC.

Par délibération en date du 15 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux concernant les lots ci-après :

- ➔ Lot 1 « Gros-œuvre-démolition- fondations spéciales »
- ➔ Lot 3 « Menuiserie extérieure »
- ➔ Lot 5 « Plâtrerie-faux plafond »
- ➔ Lot 7 « Revêtement sols souples »
- ➔ Lot 8 « Carrelages faïences »
- ➔ Lot 9 « Plate-forme élévatrice »
- ➔ Lot 10 « Electricité »

Le montant de l'opération compte tenu des avenants n° 1 s'élevait alors à 531 909,57 € TTC.

Au cours du déroulement du chantier de nouvelles adaptations sont apparues nécessaires pour les lots suivants :

→ Lot 1 : « Gros œuvre – démolition -fondations spéciales » réalisé par la Société REBAT. Les adaptations, objet du présent avenant n° 2, consistent en des travaux supplémentaires pour un montant de 11 863 € TTC soit 4,11 % par rapport au nouveau montant du lot incluant l'avenant n° 1.

→ Lot 3 : « Menuiseries extérieures » attribué à la Société CANCE.

Les adaptations consistent d'une part en des travaux en moins value pour un montant de 1 913 € TTC et d'autre part en des travaux en plus value pour un montant de 2205,42 € TTC. Le montant de l'avenant n° 2 à intervenir est de 292,42 € TTC soit 0,77 % du montant du lot incluant l'avenant n° 1

→ Lot 5 : « Plâtrerie – faux plafonds » attribué à la Société SEGONZAC

Les adaptations, objet du présent avenant n° 2, consistent en des travaux en plus value pour un montant de 1 866,00 € TTC soit 4,50 % du montant du lot incluant l'avenant n° 1.

→ Lot 8 : « Carrelages- faïences » attribué à la Société MUTICARRELAGES

Les adaptations, objet du présent avenant n° 2, consistent en des travaux en plus value pour un montant de 1435,20 € TTC soit 7,62 % du montant du lot incluant l'avenant n° 1.

Le montant cumulé des avenants n° 2 à intervenir est de 15 456,62 € TTC soit 2,90 % du montant global de l'opération montant des avenants n° 1 y compris. Le coût global de cette opération s'élève désormais à 547 366.19 €.

La Commission Municipale d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 9 avril 2008 a donné un avis favorable à la passation des avenants n° 2 aux marchés de travaux pour chacun des lots concernés.

Aussi, Madame DARMANTE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 2 à intervenir pour les lots 1, 3, 5 et 8 concernant les travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert.

La dépense correspondante est prévue à l'article 21312 du budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions de Madame DARMANTE.

12. ANNULATION DE TITRE

Suite à une erreur de pointage, Monsieur le Maire indique qu'il a été émis à tort un titre de recette d'un montant total de 29.25 € à l'encontre d'un usager du Restaurant Scolaire.

Afin de corriger cette erreur de facturation, Monsieur le Maire propose de bien vouloir annuler la facture et titre de recette de l'exercice 2006 :

Facture n° 46322, titre 143 Bordereau 12, de Mars 2006 d'un montant de 29.25 €

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents de leur attention et lève la séance à 20 heures 30.